

**Fermeture des bureaux
2018-2019**

Jours fériés et chômés
Vendredi saint – 30 mars 2018
Lundi de Pâques - 2 avril 2018
Journée nationale des patriotes ⁱ - 21 mai 2018
Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste) ^{1, 2} 24 juin 2018 : déplacée au 25 juin 2018
Fête du Canada ³ - 2 juillet 2018
Fête du Travail ⁱⁱ - 3 septembre 2018
Action de grâces ⁱⁱⁱ - 8 octobre 2018
Veille de Noël ² - 24 décembre 2018
Jour de Noël - 25 décembre 2018
Lendemain de Noël - 26 décembre 2018
Veille du jour de l'An ² – 31 décembre 2018
Jour de l'An – 1 ^{er} janvier 2019
Lendemain du jour de l'An – 2 janvier 2019

- i. Lundi qui précède le 25 mai.
- ii. Premier lundi de septembre.
- iii. Deuxième lundi d'octobre.
1. Lorsqu'un jour férié est un samedi ou un dimanche, le jour férié peut être en vigueur le jour précédent ou le prochain jour ouvrable, selon le cas.
2. En vertu notamment des articles 75 et 79 du Règlement sur la publicité foncière, les bureaux de la publicité des droits (BPD) seront ouverts selon l'horaire suivant aux dates qui suivent :
 - Le 25 juin 2018 de 9 h à 10 h
 - Les 24 et 31 décembre 2018 de 9 h à 10 h
3. En vertu de l'article 61 23^o f) de la Loi d'interprétation, le 2 juillet est un jour férié si le 1^{er} juillet est un dimanche.